

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2016

*Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales*

*L'an deux mil seize, le 14 avril à 18h30,*

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le 04 avril 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique REY.*

*PRESENTS : 10*

*POUVOIRS : 2*

*EXCUSE : 1*

Au cours de cette séance, le **Conseil Municipal** :

▶ A approuvé le budget primitif 2016 par 11 voix pour et 1 abstention, qui fait état de :

● section de fonctionnement :	553 211 €
● section d'investissement :	195 662 €
● <b>total budget l'exercice 2016 :</b>	<b>748 873 €</b>

**Le Maire,  
Monique REY**